

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 MAI 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
05/9/34
DOSSIER N°7502**

**PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ SANTÉ "AVEC
NOUS, DITES 23... !" - AIDE ACQUISITION DE MATÉRIEL**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Patrice FILLLOUX à Jean-Jacques LOZACH
Marie-France GALBRUN à Marinette JOUANNETAUD
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ SANTÉ "AVEC NOUS,
DITES 23... !" - AIDE ACQUISITION DE MATÉRIEL**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération n°CD2020-02/2/22 de l'Assemblée Départementale du 7 février 2020 adoptant le Plan d'Accompagnement à l'Installation et à l'exercice de professionnels de santé ;
VU la délibération n°CD2020-06/2/20 de l'Assemblée Départementale du 26 juin 2020 intégrant le Plan Santé dans le règlement départemental des aides et modifiant le Plan d'accompagnement à l'Installation et à l'exercice de professionnels de santé ;
VU les délibérations n°CD2021-12/3/27 de l'Assemblée Départementale du 17 décembre 2021 et n°CD2022/12/3/25 du 16 décembre 2022 actualisant le Plan santé « Dites...23 ! » ;*

VU la délibération n°CD2024-10/3/1 de l'Assemblée Départementale du 11 octobre 2024 approuvant le nouveau règlement d'aides du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ! » ;
 VU la délibération de n°CD2025-03/3/12 de l'Assemblée Départementale du 07 mars 2025 approuvant les modifications du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ! » ;
 VU le budget de l'exercice ;
 VU le rapport CP2026-05/9/34 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder au bénéficiaire ci-dessous, l'aide liée à l'acquisition de matériel, dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ! » ;

BÉNÉFICIAIRE	SPÉCIALITÉ DATE ET LIEU DU STAGE	AIDE ACCORDÉE
D. A.	<p>Divers matériaux pour l'exercice de la chirurgie dentaire</p> <p>secteur de Bonnat</p> <p><u>Plan de financement</u> Dépenses : 14 109,18 € H.T. (investissement matériels,)</p> <p>Autofinancement 7 054,59 € HT(50%)</p>	<p>Prise en charge coût matériel (50 % du montant HT des dépenses dans la limite d'une aide plafonnée à 10 000 € par équipement fixe ou mobile)</p> <p>soit 7 054,59 € HT</p>
Total de l'aide sollicitée		7 054,59 € HT

Une annexe confidentielle reprenant le bénéficiaire est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention attributive relative l'aide liée aux frais de stage, dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites.. 23 ! ».

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental, au Chapitre 65, Article 65188, Fonction 418 (fonctionnement).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
 Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET